REQUÊTE EN AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉTABLISSEMENT SOUMIS A LA LRDBHD

FORMULAIRE A: CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

<u>Catégorie de la demande</u> : Ouvrir un établissement public <u>Sous-catégorie de la demande</u> : Créer un établissement public

REMARQUE PRÉLIMINAIRE IMPORTANTE

Le présent formulaire <u>ne vise pas</u> la délivrance d'une autorisation d'exploiter une buvette (remplir uniquement le formulaire B) ou d'exploiter un établissement de divertissement public (remplir uniquement le formulaire C).

L'attention des requérants est attirée sur le fait que la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir n'accepte et ne traite que la requête complète munie de toutes les pièces requises.

La requête en autorisation est valablement déposée, lorsqu'elle est faite au moyen du présent formulaire dûment rempli, signé et comporte toutes les pièces nécessaires à son examen. La requête <u>ne réalisant pas ces conditions est, systématiquement, retournée au requérant, sans fixation d'un délai pour la compléter (article 19 RRDBHD).</u>

La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir statue dans <u>un délai de 2 mois</u> à compter de la réception de la requête <u>complète et de la réception des éventuels préavis requis des autorités (articles 20 LRDBHD, articles 2 alinéa 5 et 31 alinéa 6 à 11 RRDBHD), <u>pour rendre une décision</u> relative à la présente requête (article 31 alinéa 12 RRDBHD).</u>

Le traitement de la demande donnera lieu à la perception d'un émolument.

1. REQUÉRANT (personne déposant la présente requête)		
☐ Madame ☐ Monsieur		
Nom :	Prénom :	
	Date de naissance :	
Adresse	Numaána	
	Numéro :	
· ·		
	Paye :	
	Pays :	
	releptione portable	
E-IIIaii		
2. ENTREPRISE (propriétaire du fonds	de commerce article 3 lettre o LRDBHD)	
Numéro IDE :		
·		
Nature juridique		
☐ Société à responsabilité limités (SàrL)	• , ,	
☐ Société en nom collectif (SNC)☐ Entreprise individuelle	☐ Société en commandité ☐ Société simple	
☐ Fondation	☐ Association	
Adresse		
Rue :	Numéro :	
Complément de rue :		
NPA:	Localité :	
Canton :	Pays :	
Téléphone fixe :	Fax :	
E-mail :		
Site internet : https://		
En cas de pouvoir de signature collec	ctif, veuillez saisir pour chaque représentants les	
coordonnées, même si elles sont identique	ues à celles du requérant. Si plus de 3 représentants,	
veuillez transmettre les coordonnées dans	s une page annexe comme indiqué ci-dessous.	

2.1 Représentant 1 de l'entreprise 1	
☐ Madame ☐ Monsieur	
Nom :	Prénom :
Nom de naissance :	
Date de naissance (jour/mois/année) :	
<u>Adresse</u>	
Rue :	Numéro :
Complément de rue :	NPA :
Localité :	
Canton :	Pays :
Téléphone fixe :	Téléphone portable :
E-mail :	
Nationalité :	
Sécurité sociale et droit du travail : L'entreprise ou le représentant de l'entreprise 12 derniers mois ? OUI NON Représentant 2 de l'entreprise	ise est–il employeur ou a-t-il été employeur dans
☐ Madame ☐ Monsieur	
 Nom :	Prénom :
Nom de naissance :	
Date de naissance (jour/mois/année) :	
Adresse	
	Numéro :
	NPA :
	IN A
	Pays :
	Téléphone portable :
	reiephone portable :
Nationalité :	
reductioning .	

On entend par représentant : les associés (pour la société simple, la SNC, et la société en commandite), le président et la personne qui exerce la direction de la société (pour la SA, la SARL, la Coopérative, la Fondation, et l'Association).

	Sécurité sociale et droit du travail :			
	L'entreprise ou le représentant de l'entreprise est–il employeur ou a-t-il été employeur dans les 12 derniers mois ?			
	□ OUI □ NON			
2.3	Représentant 3 de l'entreprise			
	☐ Madame ☐ Monsieur			
	Nom :	Prénom :		
	Nom de naissance :			
	Date de naissance (jour/mois/année) :			
	<u>Adresse</u>			
	Rue :	Numéro :		
	Complément de rue :	NPA :		
	Localité :			
	Canton:	Pays :		
	Téléphone fixe :	•		
	E-mail:			
	Nationalité :			
	Sécurité sociale et droit du travail :			
	L'entreprise ou le représentant de l'entreprise les 12 derniers mois ?	e est–il empl	oyeur ou a-t-il é	té employeur dans
	□ OUI □ NON			
2.4	Renseignements complémentaires			
	Si l'entreprise (propriétaire de fonds) est loca	taire :		
	• Existe-t-il un contrat de bail ?		OUI	□NON
	Existe-t-il un contrat de sous location du	local ?	OUI	□NON
	• Existe-t-il une mise en gérance du local ?	•	OUI	□NON
	• Existe-t-il un contrat de transfert de bail ?	•	OUI	□NON

3. <u>ÉTABLISSEMENT (article 3 lettre b LRD</u>	<u>впи)</u>
Enseigne/nom de l'établissement :	
<u>Adresse</u>	
Rue :	. Numéro :
Complément de rue :	
NPA :	. Localité :
Canton :	. Pays :
Téléphone fixe :	. Fax :
E-mail :	
Site internet : https://	
ne peut être exploité avant d'avoir obtenu <u>au</u> Direction de la police du commerce et de lu	ertu de l'article 8 LRDBHD aucun établissement préalable l'autorisation d'exploiter délivrée par la tte contre le travail au noir. Tout établissement fera l'objet d'une sommation de fermeture
4. LOCAL DE L'ACTIVITÉ (catégorie de l'ét	tablissement)
	stauration ou au débit de boissons (article 5
Catégorie de l'établissement voué à la re	stauration ou au débit de boissons (article 5
Catégorie de l'établissement voué à la res LRDBHD) (une seule coche possible)	stauration ou au débit de boissons (article 5
Catégorie de l'établissement voué à la res LRDBHD) (une seule coche possible) CAFÉ-RESTAURANT (article 5 alinéa	stauration ou au débit de boissons (article 5 1 lettre a LRDBHD) D)
Catégorie de l'établissement voué à la rel LRDBHD) (une seule coche possible) CAFÉ-RESTAURANT (article 5 alinéa BAR (article 5 alinéa 1 lettre a LRDBH	stauration ou au débit de boissons (article 5 1 lettre a LRDBHD) D) RDBHD)
Catégorie de l'établissement voué à la result LRDBHD) (une seule coche possible) CAFÉ-RESTAURANT (article 5 alinéa BAR (article 5 alinéa 1 lettre a LRDBH DANCING (article 5 alinéa 1 lettre b Li	stauration ou au débit de boissons (article 5 1 lettre a LRDBHD) D) RDBHD) 1 lettre b LRDBHD)
Catégorie de l'établissement voué à la result LRDBHD) (une seule coche possible) CAFÉ-RESTAURANT (article 5 alinéa BAR (article 5 alinéa 1 lettre a LRDBH DANCING (article 5 alinéa 1 lettre b LI CABARET-DANCING (article 5 alinéa	stauration ou au débit de boissons (article 5 1 lettre a LRDBHD) D) RDBHD) 1 lettre b LRDBHD) rgement
Catégorie de l'établissement voué à la result LRDBHD) (une seule coche possible) CAFÉ-RESTAURANT (article 5 alinéa BAR (article 5 alinéa 1 lettre a LRDBH DANCING (article 5 alinéa 1 lettre b Liste CABARET-DANCING (article 5 alinéa Catégorie de l'établissement voué à l'héber HOTEL (article 5 alinéa 1 lettre f LRDE	stauration ou au débit de boissons (article 5 1 lettre a LRDBHD) D) RDBHD) 1 lettre b LRDBHD) rgement
Catégorie de l'établissement voué à la result LRDBHD) (une seule coche possible) CAFÉ-RESTAURANT (article 5 alinéa BAR (article 5 alinéa 1 lettre a LRDBH DANCING (article 5 alinéa 1 lettre b Liste CABARET-DANCING (article 5 alinéa Catégorie de l'établissement voué à l'héber HOTEL (article 5 alinéa 1 lettre f LRDE AUTRE ETABLISSEMENT VOUÉ A	1 lettre a LRDBHD) RDBHD) 1 lettre b LRDBHD) regement BHD) L'HÉBERGEMENT (article 5 alinéa 1 lettre f
Catégorie de l'établissement voué à la result LRDBHD) (une seule coche possible) CAFÉ-RESTAURANT (article 5 alinéa BAR (article 5 alinéa 1 lettre a LRDBH DANCING (article 5 alinéa 1 lettre b LE CABARET-DANCING (article 5 alinéa Catégorie de l'établissement voué à l'héber HOTEL (article 5 alinéa 1 lettre f LRDE AUTRE ETABLISSEMENT VOUÉ A LRDBHD)	1 lettre a LRDBHD) RDBHD) 1 lettre b LRDBHD) rgement BHD) L'HÉBERGEMENT (article 5 alinéa 1 lettre f dans l'établissement : OUI NON

ATTENTION: si l'établissement sert 250 couverts ou plus par jour, il devra fournir au SCAV (Service cantonal des affaires vétérinaires) un concept d'autocontrôle.

Pour le concept d'autocontrôle, le SCAV demande les documents et informations suivants :

⁻ plans des locaux,

flux des personnes et des marchandises,

⁻ analyse des dangers,

⁻ liste des directives prévues (ex : plans de nettoyage, désinfection et entretien des locaux où sont produites, entreposées ou stockées des denrées alimentaires, organisation du contrôle des températures, etc.),

⁻ documentations supplémentaires directement liées à l'autocontrôle (ex : fiche de surveillance des températures, fiche de surveillance des liaisons chaudes ou froides, feuille de contrôle des nettoyages, etc.).

4.2 Pour les dancings ou cabarets-dancing Quel est l'âge d'admission dans l'établisse		LRDBHD) :	☐ 16/☐ 18
4.3 Pour les hôtels et autres établissement	voués à l'hébergeme	nt <u>uniquem</u>	ent :
Capacité d'hébergement (nombre de cham	bres)		
4.4 Capacité d'accueil de l'établissement restauration :	voué au débit de	boissons	et/ou à la
moins de 100 personnes	100 personnes ou plus	3	
4.5 Si en raison de la vocation de l'établissement, il est souhaité que l'accès à l'établissement soit restreint à une clientèle déterminée (restriction d'accès ; article 27 LRDBHD), il vous faut remplir le formulaire R et l'annexer à la présente requête.			
4.6 Est-ce un nouveau local de l'établissem	ent ?	□ OUI	□NON
4.7 Des travaux ont-ils été réalisés au sein	de l'établissement :	OUI	□NON
5. <u>EXPLOITANT DE L'ÉTABLISSEMENT (art</u>	icle 3 lettre n LRDBH	<u>D)</u>	
LRDBHD). <u>Veuillez saisir les informations de l'exploitar requérant.</u> <u>Exploitant</u>	<u>it même si elles son</u>	t identiques	à celles du
☐ Madame ☐ Monsieur			
Nom :	Prénom :		
Nom de naissance :			
Date de naissance (jour/mois/année) :			
Adresse			
Rue :	Numéro :		
Complément de rue :			
Localité :			
Canton :			
Téléphone fixe :	-		
E-mail :			
Nationalité :	Type de permis de tra	avail :	
Date de validité permis de travail (jour/mois/ani			

5.1 <u>L'exploitant exerce-t-il actuellement une autre activité professionnelle</u> :		
☐ OUI → poursuivre en remplissant le chapitre 5.1.1		
NON → poursuivre directement au chapitre 5.2		
5.1.1		
Nom de l'employeur 1 Nombre d'heures hebdomadaires :		
Nom de l'employeur 2 Nombre d'heures hebdomadaires :		
Nom de l'employeur 3 Nombre d'heures hebdomadaires :		
Nom de l'employeur 4 Nombre d'heures hebdomadaires :		
5.2 L'exploitant est-il employeur ou a-t-il déjà été employeur durant les douze derniers mois: OUI NON		

REMARQUES IMPORTANTES

La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir doit être en possession de l'original de la présente requête <u>munie de toutes les pièces listées ci-dessous</u>. Elle peut être déposée au guichet de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (Rue de Bandol 1, 1213 Onex – 1^{er} étage) ou transmise par voie postale.

6. LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA REQUÊTE (article 20 RRDBHD)

A) Pièces relatives à l'exploitant

- 6.1 Deux **photos** format passeport (récentes, de face, sans lunettes de soleil ni couvrechef)
- 6.2 Copie de la pièce d'identité
- 6.3 Copie du **permis de séjour ou du permis de travail** autorisant l'exercice d'une activité lucrative à Genève³
- 6.4 Copie du diplôme de cafetier ou du titre équivalent
- 6.5 Extrait du **casier judiciaire suisse** original et daté de moins de trois mois avant le dépôt de la requête, quel que soit le lieu de domicile
- 6.6 Extrait du **casier judiciaire du pays de domicile** original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête⁴
- 6.7 **Certificat de bonne vie et mœurs**⁵ original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête
- 6.8 Attestation prouvant que l'exploitant s'est acquitté envers ses employés des prestations sociales (AVS/AI/LPP) durant les douze derniers mois précédant le dépôt de la requête⁶
- 6.9 **Certificat de capacité civile** délivré par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant original et daté de moins de trois mois avant le dépôt de la requête⁷
- 6.10 Copie du **contrat de travail ou de tout autre contrat** conclu avec le propriétaire de l'établissement⁸
- 6.11 Si vous avez d'autres employeurs : Accord(s) employeur(s)⁹

³ Pièce à produire uniquement si l'exploitant n'est pas de nationalité suisse.

Pièce à produire uniquement si l'exploitant est domicilié hors de Suisse.

⁵ Si l'exploitant n'est pas domicilié en Suisse, et que son pays de domicile ne délivre pas ce type d'attestation, il doit produire à l'appui de sa requête une attestation manuscrite, datée et signée, par laquelle il atteste avoir l'exercice des droits civils, ne pas faire l'objet d'une mesure de tutelle ou de curatelle et jouir d'une bonne réputation.

⁶ Pièce à produire uniquement si l'exploitant est employeur ou qu'il a été employeur dans les douze derniers mois précédant le dépôt de la requête.

Si l'exploitant n'est pas domicilié en Suisse, et que son pays de domicile ne délivre pas ce type d'attestation, il doit produire à l'appui de sa requête une attestation manuscrite, datée et signée, par laquelle il atteste avoir l'exercice des droits civils, ne pas faire l'objet d'une mesure de tutelle ou de curatelle et jouir d'une bonne réputation.

⁸ La production de cette pièce n'est pas exigée si l'exploitant est également le propriétaire de l'établissement.

Les autres employeurs doivent acceptés par courrier signé un travail parallèle de l'exploitant.

B) <u>Pièces relatives au représentant de l'entreprise (propriétaire du fonds mentionné au point 2)</u>

- 6.12 Copie de la **pièce d'identité**¹⁰
- 6.13 Extrait du **casier judiciaire suisse** original et daté de moins de trois mois avant le dépôt de la requête ¹⁰
- 6.14 Extrait du **casier judiciaire du pays de domicile** original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête, quel que soit le lieu de domicile ¹⁰ ¹¹
- 6.15 **Certificat de bonne vie et mœurs** original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête ¹⁰
- 6.16 Attestation prouvant que le propriétaire s'est acquitté envers ses employés des prestations sociales (AVS/AI/LPP) durant les douze derniers mois précédant le dépôt de la requête¹²
- 6.17 Extrait du registre foncier¹³
- 6.18 Extrait du **registre du commerce** attestant que l'exploitant dispose d'un pouvoir de signature
- 6.19 Copie du contrat de bail à loyer mentionnant la destination des locaux
- 6.20 Copie du **contrat de sous-location** <u>et</u> d'une **attestation du bailleur** (propriétaire des locaux) autorisant la sous-location¹⁴
- 6.21 Copie du contrat de transfert de bail¹⁵
- 6.22 Copie du **contrat de mise en gérance**¹⁶ ou du contrat de bail à ferme <u>et</u> d'une **attestation du bailleur** (propriétaire des locaux) autorisant la sous-location

C) Pièces relatives au local d'activité

6.23 Deux exemplaires des plans de l'établissement précis, côtés, datés et signés par l'exploitant (comprenant les étages accessibles au public, l'indication de l'affectation des différentes pièces, respectivement parties des locaux, et mentionnant toutes les installations fixes comme les cuisines, sanitaires, vestiaires, halls d'entrée, comptoirs, escaliers, etc.)

Remarque: les plans doivent être produits après que la surface dédiée à l'exploitation de l'établissement ait été entourée avec un marqueur de couleur.

Pour la société simple, la SNC et la société en commandite : cette pièce doit être fournie par tous les associés. Pour la SA, la SARL et la Coopérative : cette pièce doit être fournie uniquement par le président de la société et par la personne qui exerce la direction de la société (si différente).

Pour la Fondation et l'Association : cette pièce doit être fournie uniquement par le président et par la personne qui exerce la direction (si différente).

¹¹ Pièce à produire uniquement si l'exploitant est domicilié hors de Suisse.

Pièce à produire uniquement si le propriétaire est employeur ou qu'il a été employeur dans les douze derniers mois précédant le dépôt de la requête.

¹³ Pièce à produire uniquement si le propriétaire de l'établissement est également propriétaire des locaux.

¹⁴ Pièce à produire uniquement si le propriétaire de l'établissement est sous-locataire des locaux.

Pièces à produire uniquement si le propriétaire de l'établissement est au bénéfice d'un contrat de transfert de bail relatif aux locaux.

¹⁶ Pièce à produire uniquement s'il existe un contrat de mise en gérance ou de bail à ferme conclu par écrit

6.24 **Pour les établissements ouverts à un large public** (dès 100 personnes / dès 30 lits)^{17 18}: permis d'occuper délivré par le DT ou, s'il n'a pas encore été reçu, <u>l'autorisation de</u> mise en service délivrée par le service de la police du feu

Pour les établissements non-ouverts à un large public (moins de 100 personnes / moins de 30 lits): ^{17 18}

attestation de conformité établie par un mandataire professionnellement qualifié

- 6.25 Tout document permettant d'établir qu'un limiteur-enregistreur de sons a été installé¹⁹
- 6.26 Tout document permettant d'établir la capacité d'hébergement de l'établissement (le nombre de chambres)²⁰

L'attention des requérants est attirée sur le fait que la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir peut en outre :

- a. faire dépendre la délivrance de l'autorisation requise à la production par l'exploitant et/ou le propriétaire d'une attestation délivrée par l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) confirmant que l'exploitant s'est engagé auprès de l'office à respecter les conditions de travail en usage à Genève (article 20 alinéa 2 lettre m et alinéa 3 lettre e RRDBHD);
- b. ordonner la production des jugements pénaux relatifs aux condamnations figurant dans le(s) extrait(s) de casier judiciaire produit(s) ainsi que toute pièce utile relative à une procédure pénale en cours (article 31 alinéa 4 RRDBHD);
- c. ordonner la production de tout document ou pièce complémentaire lui permettant d'établir si les conditions d'octroi de l'autorisation sollicitée sont remplies (article 20 alinéa 5 RRDBHD et article 31 alinéa 3 RRDBHD).

Le dossier n'est réputé être complet au sens de l'article 19 alinéa 1 let b et alinéa 3 RRDBHD qu'à réception des pièces complémentaires requises par la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

Les parties signataires sont rendues attentives sur le fait que le dossier relatif à la présente requête en autorisation est librement accessible au propriétaire de l'établissement et à l'exploitant désigné. Ceci vaut également pour les données personnelles relatives à l'exploitant communiquées à l'appui de la requête.

En outre, la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir est habilité à percevoir un émolument pour l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter, prévu par la loi, après dépôt de la requête, et à différer l'examen de celle-ci en cas de non-paiement (articles 57 alinéa 1 et 59 alinéa 1 LRDBHD). L'émolument reste acquis à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir en cas de retrait ou rejet de la requête (article 59 alinéa 3 LRDBHD).

Cette pièce n'est à produire que dans l'une des hypothèses suivantes : (a) il s'agit d'un bâtiment neuf, (b) il s'agit du premier établissement public soumis à la LRDBHD qui est exploité dans les locaux, ou (c) les locaux ont fait l'objet de transformation impliquant des changements structurels.

Un établissement est considéré comme étant ouvert à un large public s'il peut accueillir 100 personnes ou plus (pour les établissements voués à la restauration et/ou au débit de boissons) ou qu'il dispose de 30 lits ou plus (pour les établissements voués à l'hébergement) (article 38 du Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses du 27 février 1978).

¹⁹ La production de cette pièce n'est exigée que si l'établissement est de catégorie dancing ou cabaret-dancing.

La production de cette pièce n'est exigée que si l'établissement est de catégorie hôtel ou autre établissement voué à l'hébergement.

Exploitant de l'établissement

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par leur signature, <u>les requérants attestent sur l'honneur que les informations contenues</u> <u>dans le présent formulaire, ainsi que les pièces produites, sont exactes et conformes à la réalité</u>. Toute information indiquée de manière volontairement erronée à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir pourra remettre en cause la validité de l'autorisation délivrée.

De par sa signature, l'exploitant s'engage à gérer de manière personnelle et effective l'établissement pour lequel il sollicite l'autorisation d'exploiter.

Lieu:	Date :
Nom et prénom :	Signature :
Représentant(s) de l'entreprise ²¹	
Lieu:	Date :
Nom et prénom :	Signature et tampon :
Nom et prénom :	Signature et tampon :
Nom et prénom :	Signature et tampon :

²¹ En cas de pouvoir de signature collectif : le présent formulaire n'est réputé valablement signé par la personne morale propriétaire de l'établissement que s'il est contresigné par les représentants pouvant engager conjointement la société propriétaire.